



Législature	:	2016 – 2021
Année	:	2017
Séance	:	4

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	4
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 OCTOBRE 2017	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
4.	COURRIER.....	6
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
6.	PREAVIS 07/2017 : BUDGET 2018	8
7.	PREAVIS 09/2017 : FIXATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT DE L'ASIJ A..... CHF 65'000'000.00 ET MODIFICATION DE L'ART. 13 CH. 10 DES STATUTS DE L'ASIJ.	13
8.	PREAVIS 10/2017 : MODIFICATION DES ART. 24, 25, 26 DES STATUTS DE L'ASIJ ET INTEGRATION DES AVENANTS AVALISES PAR LE CONSEIL D'ETAT LES 30 OCTOBRE 2013 ET 26 AVRIL 2017.	24
9.	PREAVIS 11/2017 : FUSION DES ORPC DE LAVAUX, LAUSANNE-EST ET ORON EN ASSOCIATION INTERCOMMUNALE	27
10.	ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DE L'ASIJ	28
11.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	28
11.1	ASEL - Informations données par M. le Conseiller Viesturs Simanis	28
12.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	29
12.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny	29
	12.1.1 Modification de la date de la prochaine séance du Conseil communal.....	30
12.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	30
	12.2.1 Route d'Oron	30
	12.2.2 Route de Chexbres.....	30
	12.2.3 Ancienne-Poste - Nialin.....	30
	12.2.4 Silo pour le sel	30
	12.2.5 Déchets	30
	12.2.6 Remerciements.....	30
12.3	Informations données par M. Daniel Métraux	31
	12.3.1 ORPC Oron - Lavaux - Est Lausanne - Fusion	31
	12.3.2 Bâtiments.....	31
	12.3.3 Pompiers - SDIS Cœur de Lavaux.....	31
	12.3.4 USL.....	31
	12.3.5 Remerciements.....	31

12.4	Informations données par M. Jean-Claude Rochat	31
12.4.1	Travaux.....	31
12.4.2	Production d'eau.....	31
12.4.3	ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois).....	32
12.4.4	Remerciements.....	32
12.5	Informations données par M. Louis Pipoz.....	32
12.5.1	ASIJ - transports.....	32
12.5.2	Patrouilleurs.....	32
12.5.3	Remerciements.....	32
13.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	33

Salutations

Mme la Présidente ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la secrétaire du Conseil communal, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, M. et Mme les représentants de la presse et le public.

1. APPEL

Présidence : Mme Nicole Félix

Sont excusés : M. Ralph Brühlmann
Mme Sylvie Cornut
M. Pierre-Félix Duvoisin
Mme Anne-Marie Guignard
M. Jean-Pierre Werly

Arrivée tardive M. Christian Aeschlimann
M. Boris Hornemann - excusé
M. André Mennet - excusé - sera finalement absent
M. Alexandre Monod
Mme Béatrice Posse - excusée

Sont présents : 54 conseillères et conseillers

Il est précisé qu'en l'absence de Sylvie Cornut, scrutatrice, tout comme de Pierre-Félix Duvoisin, scrutateur suppléant, c'est Jeannette Car-Klappert, scrutatrice suppléante, qui fonctionne aux côtés de M. Bertrand Hochet.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 OCTOBRE 2017

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 2 octobre 2017.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet ledit procès-verbal au vote. Il est accepté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour la rédaction du procès-verbal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 11 octobre 2017, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2017
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Préavis 07/2017 : Budget 2018
7. Préavis 09/2017 : Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 65'000'000.00 et modification de l'art. 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ
8. Préavis 10/2017 : Modification des art. 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat les 30 octobre 2013 et 26 avril 2017
9. Préavis 11/2017 : Fusion des ORPC de Lavaux, Lausanne-Est et Oron en association intercommunale
10. Election d'un membre de l'ASIJ
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion.

Mme la Conseillère Moira Simanis est d'avis qu'il y a une évidente nécessité d'améliorer la communication et de faciliter les échanges d'informations entre les conseils intercommunaux (ASIJ, ASEL, SDIS, ORPC) et le Conseil communal. Elle propose une modification de l'ordre du jour, soit l'ajout d'un nouveau point 11 intitulé « Communications des délégués législatifs des conseils intercommunaux ». S'il est prévu que les délégués législatifs de l'ASIJ prennent aujourd'hui la parole, cela est exceptionnellement dû aux préavis 09 et 10/2017 présentés. A son souvenir, aucun représentant des autres associations intercommunales n'a été jusque-là entendu. Elle apprécie d'avoir régulièrement des nouvelles des délégués municipaux placés à l'exécutif desdites associations intercommunales. Elle considère cependant que cela n'est pas un substitut aux communications des élus législatifs. Elle remercie d'ores et déjà les conseillères et conseillers de voter en faveur de cette modification.

Mme la Conseillère Josée Martin salue la proposition de Mme la Conseillère Simanis et relève que le rapport déposé par la Commission *ad hoc* en charge du préavis 11/2017 souligne également ce point (voir page 3, sous rubrique *Remarques et vœux*) et de citer : « Nous suggérons que le représentant de notre conseil communal, délégué dans la future association, présente oralement un rapport annuel sur l'association lors d'une séance du conseil communal. Un tel rapport permettra une plus grande transparence et invitera au débat ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente précise que, conformément à l'art. 71 al. 1 du Règlement du Conseil, l'ordre des opérations peut être modifié par décision du Conseil, à la demande du bureau, d'un conseiller ou de la Municipalité.

La proposition de Mme la Conseillère Moira Simanis, d'ajouter un nouveau point concernant les communications des délégués des associations intercommunales, à insérer dans l'ordre du jour après le traitement des préavis, est soumise au vote. Elle est acceptée à une évidente majorité.

La proposition étant adoptée, la Présidente informe les délégués qui fonctionnent actuellement dans une association intercommunale qu'ils devront choisir lequel d'entre eux s'exprimera ce soir au nouveau point 11 de l'ordre du jour. En l'absence de volontaire, un délégué de chaque association devra prendre la parole et présenter le travail qu'il fait. La Présidente les prie de faire le nécessaire, pendant le laps de temps durant lequel seront traités les quatre préavis du jour.

4. COURRIER

La Présidente a reçu la correspondance suivante :

- Reçu et transmis aux Conseillères et aux Conseillers une invitation à l'inauguration du Collège des Gollies à Servion, le samedi 18 novembre 2017.
- Reçu courrier de la Municipalité, daté du 6 octobre 2017, invitant la Présidente à convoquer le Conseil communal en séance ordinaire, le 4 décembre 2017, à 18 h. 30 et mentionnant les différents points de l'ordre du jour.
- En date du 10 octobre 2017, courrier reçu de M. le Conseiller Antoine Eichelberger qui présente sa démission de son mandat de délégué de la Commune de Savigny pour l'ASIJ et dont la Présidente donne lecture :

« Madame la Présidente,

Par la présente, je vous remets ma démission de l'ASIJ pour la séance du 4 décembre 2017. Il est vrai que cette association demande un engagement soutenu que je ne me sens plus capable de fournir.

J'ai eu beaucoup de plaisir à participer aux débats qui ont animé ces années et remercie le CoDir et mes collègues auxquels je souhaite bonne chance pour leur présent et futur au sein de cette association.

Meilleures salutations.

Antoine Eichelberger »

- Reçu courrier de l'ASIJ, le 20 novembre 2017, au nom du Président du Comité de direction, transmettant le discours du Préfet du district de Lavaux-Oron, prononcé lors de l'inauguration du Collège de Servion.
- Reçu courrier de la Municipalité, le 21 novembre 2017, transmettant une pétition pour un cheminement piétonnier à la Route des Miguettes, dont il est donné lecture :

« Madame la Syndique,

Suite à notre rencontre du mois d'avril 2017, nous avons eu la possibilité de compléter la pétition en faveur d'un trottoir ou d'un cheminement piétonnier le long de la route des Miguettes qui a été signée par 52 résidents, soit une très large majorité des habitants de la route des Miguettes, de la route de l'Ancienne-Poste et du chemin de Bellevue.

Nous avons aussi eu l'occasion de discuter avec certains habitants du quartier des alternatives à la construction d'un trottoir (le sens unique de la circulation accompagné d'une bande cyclable/piétonne dont vous m'aviez parlé notamment) pour sécuriser les déplacements à pied ou à vélo depuis le quartier des Miguettes jusqu'au village. Certains trouvent que c'est trop peu de se contenter de cela, d'autres pensent que ce serait déjà une bonne avancée d'un point de vue de la sécurité. Tous continuent à soutenir cette pétition en faveur d'un trottoir ou d'un cheminement piétonnier reliant le quartier au village. Ces aménagements (qualifiés de prioritaires dans le programme d'intention de la Municipalité de 2009) favoriseraient la mobilité douce dont les bienfaits pour les habitants, la vie villageoise et l'environnement ne sont plus à démontrer.

Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir transmettre notre demande et notre pétition à vos collègues de la Municipalité et membres du Conseil communal. Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique, nos plus cordiales salutations.

Carole et Yvan Mivelaz »

La Présidente indique que conformément aux art. 78 et 79 du Règlement du Conseil, si la pétition relève de la compétence du Conseil, elle est renvoyée à l'examen d'une Commission qui sera nommée par le Bureau lors de sa prochaine séance, à savoir le 18 janvier 2018.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Comme indiqué dans le procès-verbal de la séance du Bureau du 11 octobre 2017, le Bureau a décidé, par mesure de simplification et d'efficacité, de payer dorénavant les indemnités dues aux membres des Commissions *ad hoc* par virements bancaires, dans un délai d'un mois et demi environ après la séance du conseil, soit après le règlement de la facture par la Bourse.

La Présidente prend la parole : « *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.* Vous connaissez certainement cette maxime du chimiste Antoine Lavoisier. Eh bien celle-ci s'applique également au souper du Conseil communal. Le Bureau, soucieux de renouer avec l'agréable, sympathique et délicieuse tradition du souper a décidé d'organiser un souper de fin d'année, mais pas en fin d'année civile, quand les jours sont courts et froids et que tout le monde a déjà de nombreuses obligations avec les Fêtes. Non le souper, cette année, aura lieu en fin d'année scolaire ou plutôt législative en ce qui nous concerne, aux beaux jours afin de profiter d'une longue soirée d'été sur une magnifique terrasse. Vous pourrez manger assis à table, vous pourrez rester aussi longtemps que bon vous semble et vous pourrez taper ... non pas sur la présidente, mais le carton. De plus, M. le Conseiller Célien Cornut a accepté de reconduire son opération Nez Rouge pour une rentrée tout en sécurité. Qu'il en soit remercié. Je ne vais pas vous en dire plus mais vous demande d'ores et déjà de réserver et de bloquer votre soirée du vendredi 29 juin 2018, dès 18 h. 00. De plus amples informations, ainsi que des formulaires d'inscription vous parviendront lors du prochain conseil. Quant à ce soir, j'ai le plaisir de vous informer que la Municipalité vous invite à un verre de l'amitié à l'issue de cette séance ».

6. PREAVIS 07/2017 : BUDGET 2018

Le rapport de la Commission des finances est parvenu à tous les conseillers. M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport de la CoFin et de commenter, si besoin, les travaux de la Commission.

Conclusions

Comme de coutume, la CoFin encourage la municipalité à la poursuite de la rigueur financière, pour dégager les ressources nécessaires aux besoins, au développement de la Commune et aux imprévus de demain.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. Cette dernière vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *d'adopter le budget 2018 tel que présenté,*
2. *de charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

La Présidente remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Municipal Louis Pipoz prie M. le Boursier Bertrand Pasche de le rejoindre.

La Présidente propose de passer en revue le Budget 2018 chapitre par chapitre, suivi du plan financier puis, à l'issue de cet examen, d'ouvrir une discussion générale.

Ad Budget - Administration générale - pages 1 à 4 (bleues)

110.3185.00 - Honoraires et expertises - p. 2

M. le Conseiller Jacques Cornut aimerait un éclaircissement sur les CHF 149'000.00 mentionnés. En effet, ce montant est deux fois plus élevé que les autres années.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que cette différence au budget provient de l'archivage. En effet, le travail concernant l'archivage des documents administratifs n'a pas été fait depuis un certain nombre d'années..Il s'agit de d'épurer, de trier et de classer tous les documents liés à l'administration communale sous une même nomenclature, y compris sur le plan comptable, afin d'en faciliter l'utilisation.

110.4659.00 - Participation de tiers - p. 2

M. le Conseiller Nicolas Reymond relève qu'un montant de CHF 39'500.00 est budgété. CHF 15'550.00 sont prévus pour Forel, le reste en principe de CHF 23'950.00 devrait rentrer dans les comptes, or, la note indique « participation de tiers liée à l'achat des cartes CFF estimée à CHF 20'000.00 pour Savigny ». Il souhaiterait savoir s'il s'agit d'une erreur ou, le cas échéant, d'où proviennent les presque CHF 4'000.00 restant.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise que l'intitulé est « participation de tiers ». Or, cela ne concerne pas uniquement les cartes CFF. On y trouve également les participations du marché pour un montant de CHF 2'000.00, la taxe CO² pour un montant de CHF 1'000.00, ainsi qu'un poste divers pour un montant de CHF 1'000.00.

152.3903.00 - Imputation frais de chauffage - p. 3

M. le Conseiller Marc Cornut constate que l'imputation aux frais de chauffage est de CHF 12'000.00, avec CHF 500.00 d'électricité, soit au total CHF 12'500.00, pour la bibliothèque alors qu'à l'Agora, on trouve un montant d'environ CHF 15'000.00 (électricité et chauffage). Il trouve qu'il y a une disproportion par rapport aux volumes de la bibliothèque et de l'Agora qui ne sont pas les mêmes. De plus, se pose la question de l'utilisation de l'énergie produite par les panneaux solaires posés en toiture.

M. le Municipal Daniel Métraux indique que le décompte se fait par rapport aux compteurs de chaleur. Cela donne inévitablement le résultat figurant aujourd'hui sur le budget, puisqu'il reprend les chiffres de l'année précédente. Il y aura peut-être par la suite une belle surprise par rapport à la production d'énergie des panneaux. Cependant, comme ils ont été posés au milieu de l'été, il n'y a pas encore, à l'heure actuelle, de retour sur leur production d'énergie.

Ad 3. Domaines et bâtiments - pages 5 à 10 (bleues)

353.3010.00 - Traitement du personnel - p. 8

Mme la Conseillère Josée Martin constate qu'il y a une différence assez importante entre les comptes 2016 et le budget qui indique CHF 153'400.00. Elle souhaiterait une explication.

M. le Municipal Daniel Métraux explique que la différence provient du fait que l'utilisation du complexe n'est plus la même qu'à l'époque. Les élèves sont plus jeunes ; les salissures sont plus importantes (notamment dans les WC). De plus, il y a une utilisation quasi permanente de la salle de gymnastique qui demande un entretien supplémentaire. Cela explique cette différence sur le personnel.

Ad 4. Travaux - pages 10 à 14 (bleues)

431.3188.90 - Déblaiement de la neige - p. 11

M. le Conseiller Nicolas Reymond remarque que, comme indiqué dans le rapport de la CoFin, une partie du déneigement des chemins privés est à la charge du ménage communal. Pour l'année 2018, ce déneigement est estimé à CHF 30'000.00, soit à 20% de la somme budgétée. Il est surpris que, pour des raisons de soi-disant mésestente, la Commune doive en assumer le coût. Cela pose un certain nombre de questions, à savoir qui a décidé, comment et pourquoi, et encore à quel moment et quel chemin. Dans une période compliquée d'un point de vue financier, est-ce normal d'offrir pareil cadeau ? Est-ce raisonnable que la collectivité assume une mésestente vu l'impossibilité de répartir une facture entre divers propriétaires ?

Que répondrait la Municipalité si demain un habitant demandait, au nom de l'égalité de traitement, que son chemin privé soit déneigé ? Finalement, et peut-être même le plus important, les habitants aujourd'hui au bénéfice de cette prestation savent-ils que la Commune leur fait une jolie fleur ? Il espère qu'à terme la Municipalité trouvera un moyen pour se désengager de ce poste.

M. le Municipal Gilbert Regamey répond que cette solution avait été trouvée, il y a 15 voire 20 ans. Auparavant, la facturation se faisait pour les chemins privés. Il ne s'agit pas d'une question de mésentente. La Commune a décidé de faire un geste pour les habitants propriétaires d'un grand chemin. Le chemin de Bellevue est un bon exemple. La Commune se charge du déneigement (pas du salage ou autre). La Commune n'entend pas revenir au système de facturation des chemins privés.

Quant aux déneigeurs, ils n'entreront probablement pas non plus en matière pour aller encaisser leur facture chez vingt propriétaires différents. Ces dernières années, toute une série de taxes ont été augmentées et il convient de laisser quand même « un petit quelque chose » aux habitants de Savigny. S'agissant du choix des chemins, ceux-ci ont été désignés avant l'entrée en vigueur du règlement. Il relève que les places de parc devant les maisons ne sont pas déneigées. Pour les nouveaux quartiers, par exemple du côté du chemin de la Roche, c'est une lettre qui a été donnée à chaque groupe. Enfin, tous les chemins qui ont un nom n'ont pas été listés.

Ad 5. Instruction publique et cultes - pages 14 à 16 (bleues)

580. - Paroisses et Eglise de Savigny - p. 15

M. le Conseiller Peter Weier constate une baisse d'environ CHF 22'000.00 dans le budget. Il souhaiterait en connaître l'origine, spécialement dans la rubrique *traitement du personnel*.

M. le Municipal Daniel Métraux rappelle qu'un système avait mis en place afin de répartir les travaux des concierges, spécifiquement par bâtiment. Il est apparu que ce système donne une image beaucoup plus précise, qui permet de faire une adaptation du personnel selon les bâtiments.

Ad 6. Police - pages 16 et 17 (bleues)

630.3524.00 - Incinération des déchets carnés - p. 16

M. le Conseiller Jacques Cornut aimerait savoir à quoi correspondent les CH 4'000.00, puisque normalement chacun paie ses déchets.

M. le Municipal Gilbert Regamey répond que celui qui tue une bête (en passant à l'abattoir) ou qui déposerait des déchets carnés à Moudon se les voit facturer. En revanche, les frais concernant les « bêtes de perte » ne sont pas facturés mais payés par la Commune. On considère par exemple comme *bêtes de perte* les veaux qui meurent à la naissance. Ce ne sont pas les assurances pour les épizoties, mais bel et bien la Commune qui prend ces montants en charge et cela depuis longtemps.

Ad 7. Sécurité sociale - pages 17 et 18 (bleues)

730.3525.00 - Participation au réseau APERO - p. 18

M. le Municipal Louis Pipoz revient sur le fait que, chaque fin d'année, l'APERO a besoin de CHF 300'000.00 pour payer les 13^{èmes} salaires. Ainsi, chaque année, elle doit emprunter ou demander cette somme à une Commune du réseau. Il a été décidé que, dès 2018, les Communes prêteront un montant de CHF 20.00 par habitant pour que l'APERO puisse s'acquitter à temps de ces salaires. Pour régler le cas de l'année 2017, Savigny, qui a des liquidités, va prêter la somme nécessaire sous forme d'avance sur ses cotisations 2018. Pour l'année 2018, la cotisation APERO reste fixée à CHF 100.00 par habitant ; cependant dans le budget figurent CHF 63'000.00 qui ne sont en fait pas une charge. Cela signifie que le résultat final, au lieu de se situer à - CHF 35'000.00, sera en positif.

La Présidente passe en revue les autres chapitres qui n'appellent aucun commentaire.

Elle ouvre la discussion sur le plan financier et inventaire des travaux et équipements.

Ad plan financier et inventaire des travaux et équipements Années 2018-2022.

Mme la Conseillère Moira Simanis relève que le plan financier et inventaire 2018-2022 présente au premier regard une économie de CHF 2'718'000.00 par rapport à celui de 2017-2021. Cela est réjouissant jusqu'au moment où l'on compare en détail. Il n'est pas très correct, vis-à-vis du contribuable, de ne pas consacrer au moins une petite explication concernant ces soi-disant économies. En comparant de près les deux plans financiers, on constate que l'apparente économie résulte de :

- CHF 600'000.00 coupés, sans la moindre transparence, ni explication, du domaine des routes, soit pour le trottoir de la route des Miguettes, projet longtemps attendu par les habitants de ce quartier et qui, apparemment tombe à l'eau, à tout le moins pour les cinq prochaines années ;
- CHF 1'000'000.00 apparemment coupés de l'entretien des bâtiments. Est-ce bien réaliste de ne rien faire figurer pour les trois dernières années de ce plan sur cinq ans ?
- CHF 400'000.00 coupés du rural et des espaces adjacents, et
- CHF 500'000.00 coupés des achats de terrains. Qu'est-ce que cela signifie pour le développement du centre du village ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny a pris note du fait que les Conseillères et les Conseillers auraient souhaité plus d'explications par rapport à ces coupures qui n'ont pas été faites sur le coin d'une table, à la légère. Elle comprend bien la question soulevée - compte tenu notamment de la pétition déposée - mais relève que le projet du trottoir de la route des Miguettes était également lié au développement du secteur de la Porat. Une réflexion avait été amorcée dans le cadre du plan directeur localisé. Cependant, l'aménagement du territoire (surfaces d'assolement) a considérablement changé depuis. On ne peut ainsi plus construire un élément qui empiète sur la surface agricole sans compensation. Or, cela serait le cas, par rapport à la largeur de la route, si un trottoir était ajouté, puisqu'il n'est plus possible, sur le plan communal, de compenser les surfaces d'assolement en interne.

Ainsi toute compensation effectuée par le biais d'un déclassement d'une zone remonte au Canton pour qu'il puisse alimenter sa « cagnotte des surfaces d'assolement » puis cela redescend mais selon ses priorités. Cela sera vraisemblablement expliqué dans le cadre de la réponse à la pétition. Concernant l'entretien des bâtiments, la question était de savoir s'il fallait réintroduire un quatrième crédit cadre. Le premier a été amorti de façon exceptionnelle et les deux autres qui courent encore pour les amortissements sont très coûteux. Finalement, c'est l'option de l'entretien des bâtiments dans le cadre du budget de fonctionnement qui a été choisie. Il y aura peut-être l'introduction dans le plan des investissements l'installation de panneaux solaires. Mais, pour l'instant, nous ne connaissons pas encore le montant de l'investissement. Enfin, l'achat des terrains, élément qui avait toujours figuré dans le plan, notamment pour la Porat, a été supprimé pour cette législature vu les modifications légales en aménagement du territoire. Des informations complémentaires seront communiquées dans le cadre du rapport de gestion.

M. le Conseiller André Peissard relève que dans le document « plan financier » figurent uniquement quatre lignes qui indiquent les majorations linéaires de charges et de produits. Il pense que les budgets prévisionnels, charges, produits ainsi que les comptes affectés pourraient être un outil utile à intégrer au plan financier.

M. le Municipal Louis Pipoz précise qu'il y a effectivement un outil qui permet de faire de la planification. Il est pris note de la remarque pour le futur.

M. le Conseiller Peter Weier constate que dans le plan d'investissements bruts de l'année précédente le montant de CHF 700'000.00 figurait deux fois à la rubrique « rural et espaces adjacents ». Or, aujourd'hui, il n'est indiqué plus qu'une fois en 2020. De même, on trouve une modification par rapport aux chiffres de l'année passée concernant la ferme des Gavardes. Le plan indiquait CHF 800'000.00 ; il indique désormais CHF 100'000.00 de plus. Quelles sont les raisons de ces changements ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise que les choses ont effectivement avancé concernant les Gavardes. Le dossier de mise à l'enquête de la transformation de la ferme des Gavardes devrait aboutir au début de l'année prochaine. La Municipalité reviendra vers le conseil avec une demande d'investissement. En effet, le projet prévoit de déplacer la voirie dans la partie grange agrandie et la création d'un logement supplémentaire. Concernant le rural, vu les changements légaux en aménagement du territoire, la situation est un peu plus complexe. En effet, la validation du Plan Directeur Cantonal par le Grand Conseil, en juillet dernier, a considérablement modifié le potentiel d'habitants que Savigny pourra accueillir ces 15 prochaines années. Cela doit encore être clarifié avec le Canton. On pensait ainsi pouvoir refaire très facilement le rural et les espaces publics autour. Cependant, tel n'est pas le cas et la Municipalité espère stabiliser ce point avec le Canton dans les six prochains mois.

La Présidente propose d'ouvrir une discussion générale sur l'ensemble du préavis 07/2017 Budget 2018, plan financier et inventaire des travaux et équipements.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et, avant de passer au vote, donne lecture des conclusions du préavis 07/2017.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport préavis municipal n°07/2017 du 22 septembre 2017,*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

1. *D'adopter le budget 2018 tel que présenté,*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 07/2017 Budget 2018 est accepté à une évidente majorité, avec deux abstentions.

7. PREAVIS 09/2017 : FIXATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT DE L'ASIJ A CHF 65'000'000.00 ET MODIFICATION DE L'ART. 13 CH. 10 DES STATUTS DE L'ASIJ.

La Présidente prie M. le Conseiller Stéphane Kay, rapporteur de la Commission *ad hoc* de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport et de commenter, si besoin, les travaux de la Commission.

Conclusions

Le plafond d'endettement voté en 2013 pouvait faire croire que l'investissement total nécessaire pour la nouvelle ASIJ plafonnerait à CHF 40 millions pour tout. Le préavis 03/2017 précisait alors : « ce montant est très élevé dans l'absolu ».

Aujourd'hui, à propos du plafond fixé à CHF 65 millions, le préavis 09/2017 précise : « ce montant est très important dans l'absolu ».

De surcroît, sans se contenter d'un relèvement de CHF 25 millions, l'art. 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ nous apprend à présent que le relèvement du plafond d'endettement en cours de législature est accordé par la LC pour les associations de communes.

De mauvais choix initiaux ont probablement conduit à cette augmentation disproportionnée qu'il est encore possible d'atténuer. Dans tous les cas, au vu du dépassement imprévu dont fait l'objet le présent préavis et de sa répercussion financière, il est nécessaire de mettre en relation les conséquences, à savoir que le relèvement important de l'endettement, chiffré à 3 points d'impôt, n'aura à priori aucune contrepartie pour notre région scolaire.

Un tel investissement de cette mesure devrait pouvoir bénéficier à l'ensemble des parties, et l'allocation géographique devrait en tenir compte. Il est indispensable que les communes de Savigny et Forel, minoritaires au sein de l'ASIJ, mais représentant 42% de sa population, se donnent les moyens de trouver les outils permettant de cadrer les dépassements d'endettement extraordinaires.

Notre responsabilité de législatif est d'être au clair du réel besoin d'un tel investissement et de décider en pleine connaissance de cause.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la commission chargée d'étudier le préavis 09/2017. En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1. de refuser le préavis 09/2017 relevant le plafond d'endettement de l'ASIJ de 40 à 65 millions de francs.*
- 2. de suggérer à l'ASIJ de revoir en profondeur le point 13 numéro 10 de ses statuts, notamment en y ajoutant des dispositions pour cadrer les dépassements imprévus et des solutions pour réduire les coûts.*
- 3. de demander à l'ASIJ de reconsidérer le projet afin de réduire les coûts.*

La Présidente remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Municipal Louis Pipoz invite M. Gérald Morier-Genoud, directeur de l'EPS (Etablissement primaire et secondaire) du Jorat à le rejoindre. Ce dernier pourra répondre aux questions et interrogations des Conseillers concernant l'aspect pédagogique. Ce plafond d'endettement fait débat depuis bien quelque temps et les chiffres avancés ne sont pas toujours adéquats. Certains lecteurs assidus du journal Le Régional sont invités à lire le numéro de la semaine écoulée, où figurent deux articles intéressants. Le premier en page 9 est un rectificatif de l'article paru la semaine précédente parlant d'un endettement de CHF 56,8 millions pour 388 élèves. A ce jour, le chiffre est toujours de CHF 56,8 millions mais pour 680 élèves. Si l'on divise ce montant par le nombre d'élèves, le résultat de CHF 83'529.00 se rapproche du coût du collège de Puidoux. En pages 35 et 37 figure un très bon article sur le Collège Les Goilles de Servion. A ce jour, le CoDir de l'ASIJ a réalisé deux projets extrêmement importants qui sont 1) l'agrandissement du Raffort et 2) le collège des Goilles de Servion. Le CoDir a réussi à ce que ces deux projets aboutissent ; cela est également le résultat des bonnes relations qu'il entretient avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions du Conseil intercommunal (commission des finances, commission de gestion et commissions *ad hoc*). Cela signifie que le CoDir a acquis passablement d'expérience dans le cadre de ces constructions.

Pour revenir au rapport de la Commission *ad hoc*, et afin de rééquilibrer le débat, notamment pour ceux qui disent que Savigny va investir approximativement CHF 1'000.00 de plus par élève sans rien avoir en retour, il faut se souvenir qu'en 2013, lorsque Savigny a adhéré à l'ancienne AIESM - devenue ASIJ - elle a pu libérer l'ancien collège, où se trouve désormais une unité d'accueil de la petite enfance, elle a pu libérer le bâtiment adjacent où se déroulent des activités de la Commune et finalement elle loue le collège. Si l'on se met à leur place, les communes de l'ancienne AIESM auraient également pu se poser la question de savoir ce qu'elles obtenaient en retour. Elles accueillent les élèves du secondaire de Savigny à Mézières tout en devant payer une location pour le collège de Savigny et en lui libérant deux bâtiments.

Le rapport de la commission *ad hoc* dit que les élèves ne pourront pas se rendre à pied au nouveau collège de Carrouge. Or, tous les enfants de la 1^{ère} à la 8^{ème} année de Carrouge centre et de Mézières pourront se rendre à pied au collège. Cela représentera une bonne partie de ces futurs élèves. Les besoins de ce nouveau collège (et ce sont les chiffres de la DGEO) correspondent à 408 élèves. Il s'agit de la situation existante aujourd'hui. On trouve donc, dans les communes de « l'aile nord » 408 élèves qui, en 2021 sont censés rejoindre le nouveau collège de Carrouge. Il convient de préciser encore qu'actuellement, dans ce secteur, environ 200 logements sont en cours de construction ce qui représente un potentiel de croissance de 1000 habitants, lequel n'est pas pris en compte dans le chiffre de 408.

Pour Savigny, au budget 2018, le coût par élève se monte à CHF 4'623.00, soit au total CHF 1'567'365.00. En 2021, on passera à CHF 5'466.00 ce qui représente CHF 843.00 supplémentaires. A ce jour, deux communes ont voté le plafond d'endettement. Il s'agit de Corcelles-le-Jorat, dont le conseil composé de 40 membres a accepté par 26 oui, 7 non et 3 abstentions. La seconde est la Commune de Syens, dont le conseil général a accepté le préavis du nouveau plafond d'endettement à l'unanimité.

Le taux d'imposition de notre Commune est fixé à 69. Le taux d'imposition des communes de l'aile nord est bien supérieur :

Corcelles-le-Jorat :	77
Forel :	68 (à majorer de deux points supplémentaires qui viennent d'être votés)
Jorat-Mézières :	76
Montpréveyres :	77
Ropraz :	77,5
Servion :	69
Vucherens :	79
Vuillens :	78
Syens :	75,6

De plus, ces communes vont devoir faire un effort, parce qu'il est clair que pour Savigny, l'augmentation du prix par élève va se traduire, dès 2022, par une augmentation de trois points d'impôt. Quant au plafond d'endettement et/ou de cautionnement, il est à noter qu'on ne sait pas aujourd'hui comment MCH2 va travailler par rapport à ce plafond d'endettement et/ou de cautionnement. La dette de l'ASIJ s'élève aujourd'hui à un montant légèrement supérieur à CHF 30 millions, répartie sous forme de quotes-parts. Cela signifie que les CHF 7,5 millions, soit environ le quart, ne sont pas inclus ni dans notre plafond d'endettement, ni dans notre plafond de cautionnement et cela jusqu'à la fin de la législature.

M. le Municipal Louis Pipoz souhaite encore ajouter, avec sa casquette du CoDir de l'APERO, que l'art. 63a demande aux communes d'offrir, dans le cadre de l'école en continu, des places d'accueil parascolaire. Avec les nouvelles constructions, agrandissement du Raffort et nouveau collège des Goilles de Servion, il est nettement plus aisé d'offrir aux élèves des repas à midi et de les accueillir en dehors des heures d'école. A cela s'ajoutent encore les devoirs surveillés. Or, dans l'aile nord, où se trouvent encore de petits collèges, il n'est pas simple d'offrir les devoirs surveillés, notamment du fait qu'il faut prévoir des transports.

Ainsi, il y a aujourd'hui un périmètre de l'ASIJ comprenant le collège de Savigny, le collège de Forel qui réunissent les primaires des deux secteurs, le nouveau collège de Servion, le collège de Mézières qui regroupe tous les secondaires, et enfin cet espace aussi appelé « aile nord » où se trouvent encore des petits collèges. Finalement, c'est également la LEO que les communes doivent mettre en application.

M. le Municipal Louis Pipoz interpelle M. Morier-Genoud lui demandant s'il veut ajouter quelque chose en rapport avec ce début de discussion.

La Présidente suspend momentanément la séance et demande à Mme Isabelle Sahli, secrétaire municipale de la rejoindre. La séance reprend après une brève interruption. Mme Sahli est remerciée et regagne sa place.

La Présidente relève qu'ensuite de la visite du Préfet, la semaine précédente, il est apparu que M. Bertrand Pasche, boursier, et Mme Isabelle Sahli, secrétaire municipale, peuvent effectivement être appelés comme aide, par le Président du conseil ou les membres de la Municipalité. En revanche, si la séance est publique, le public n'a pas droit à la parole.

Il n'est mentionné nulle part dans le Règlement du Conseil que la Municipalité a le droit de faire intervenir, pendant les séances, un expert externe. N'ayant pas été avisée qu'un expert serait convoqué et appelé à prendre la parole, et s'appuyant sur l'art. 83 qui stipule que la Municipalité assiste aux débats du Conseil et qu'une place distincte lui est réservée dans la salle du Conseil, la Présidente propose de faire voter les membres du conseil.

Mme la Conseillère Moira Simanis rappelle qu'il y a également un autre article du règlement qui dit qu'un objet non porté à l'ordre du jour ne peut pas être voté. Elle suggère que ce point soit dès lors porté à l'ordre du jour afin de pouvoir être voté correctement.

La Présidente passe au vote. Il est ainsi demandé aux membres du Conseil s'ils acceptent que M. Morier-Genoud, directeur d'établissement scolaire, prenne exceptionnellement part aux débats et prenne la parole, bien que cela ne soit pas prévu par le règlement.

Le droit de parole est refusé à M. Morier-Genoud par 30 voix, 4 voix pour et 19 absentions. M. Morier-Genoud est dès lors prié de rejoindre sa place dans le public. La séance se poursuit.

Mme la Conseillère Moira Simanis relève, sans vouloir faire d'amalgame, que « ça passe mal » de justifier en partie le besoin d'agrandir ce collège et de passer à 25 salles plutôt que 22, à cause des constructions qui se font dans la région. En effet, vu les informations données lors de la discussion sur le plan financier, et mis à part le fait que Savigny voit sa population diminuer, il ressort qu'elle ne construit plus puisqu'elle est totalement bloquée par la LAT.

Savigny n'a qu'un vote à l'exécutif du conseil intercommunal de l'ASIJ, mais il serait souhaitable que ses délégués législatifs et M. Pipoz fassent le maximum pour faire passer le message, à savoir que, même si on peut être d'accord avec cette idée de solidarité et de respect de la convention que Savigny avait signée, il est difficile de constater que partout ailleurs on prévoit la création de salles de classe dont les enfants ont besoin, notamment du fait de la construction de 200 logements, alors qu'à Savigny tout est bloqué. « Le nombre d'enfants et d'habitants diminue mais nos factures ne diminuent pas et nous en assumons les frais ».

Elle pense également que lorsque les faits changent, les règles devraient également changer. Savigny peut, à son avis, justifier d'avoir plus d'influence au sein de ce conseil intercommunal, les données n'étant plus les mêmes qu'au jour de la signature des conventions. Ainsi, même si Savigny est solidaire, elle doit penser à ses citoyens. Elle n'a aucun contrôle sur cette facture qui peut encore augmenter. En effet, aucune garantie n'est donnée que cela s'arrête à CHF 65 millions.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite apporter un éclairage sur l'aménagement du territoire et sur le décalage entre différentes communes. Les constructions actuelles résultent d'autorisations validées avant l'entrée en vigueur de la LAT révisée. Par rapport à notre commune, ces localités connaissent le cycle de construction qu'a connu Savigny dans les années 90. Mais ces communes, à court terme, vont se retrouver dans la même configuration que Savigny. Soyez rassurée, Savigny peut encore construire (plan de quartier Village Centre), mais elle ne construira pas autant qu'elle a pu s'imaginer ou projeter avant la validation du Plan Directeur Cantonal qui applique la LAT. Dans le contexte des constructions scolaires, il faut également prendre en considération le type de logements construits et le type de ménages générés qui déterminent le potentiel d'élèves.

M. le Conseiller Alexandre Monod rappelle que c'est la deuxième législature qu'il fonctionne comme délégué à l'ASIJ et qu'il était effectivement question, au départ, d'un plafond fixé à CHF 40 millions. Depuis lors, l'ASIJ a construit et rénové le Raffort. Les travaux ont été bien menés et les budgets respectés. Il convient en effet de relever ce qui est positif. Le collège de Servion a été nettement redimensionné. Ainsi d'un collège de quelques classes avec une salle de rythmique, on passe à un collège avec un nombre conséquent de salles de classe, une UAPE et une salle de gymnastique, dont il semblait que cela répondait à un besoin. Ainsi en a-t-il été décidé au niveau du CoDir et du Conseil de l'ASIJ.

Concernant Carrouge, il faut savoir que de grandes discussions avaient été menées (cela avant que Savigny ne soit membre) sur l'opportunité de faire soit un seul collège sur un seul site ou des collèges *dispatchés*. Il en était ressorti que la variante à plusieurs sites était bénéfique pour les élèves notamment en termes de proximité. En tant que délégué de l'ASIJ - et puisqu'un crédit d'étude avait été voté - il a souhaité savoir sur quelles bases était dimensionné ce collège devisé à CHF 35 millions, plus ou moins 10% (soit 31,5 comme 38,5 millions). Lors de la dernière assemblée de l'ASIJ, la réponse a été donnée sous la forme de : quatre bâtiments ou trois variantes de bâtiments et d'implantation. Il y avait la formule 1), la 2) et la 3). La dernière a été retenue parce que plus jolie dans le paysage. Malgré sa demande, aucun document ni étude en rapport avec la démographie et le nombre d'élèves ne lui ont été transmis. Or, aujourd'hui même s'il est heureux d'entendre que 200 logements se construisent ou 1000 habitants s'installent sur la partie nord, il n'en reste pas moins qu'il est question d'un dimensionnement à CHF 35 millions. Si ce dimensionnement est calculé sur la base de 400 élèves, le projet est trop petit. S'il est prévu que 1000 habitants viennent intégrer la région, dans les cinq ans, cela sera trop petit. Il relève que ce qui manque à ce jour dans cette structure, et concernant ce projet en particulier, c'est l'étude de base qui permet de déterminer si le projet est en adéquation avec le nombre d'élèves. « On ne sait pas, c'est la seule chose dont on soit sûr, on ne sait pas ». Ce que le M. le Conseiller Alexandre Monod souhaite dire aujourd'hui n'est pas de voter pour contre le plafond d'endettement. Le problème est que si aujourd'hui ce plafond d'endettement est accepté, le conseil communal sera remercié pour ce vote et les délégués de l'ASIJ n'auront pas grand-chose à faire à part choisir la couleur des murs. Il souligne que si le plafond est refusé, cela ne changera peut-être pas le fait que les délégués ne pourront de toute façon que choisir la couleur des murs. En revanche, cela a le mérite de donner, à un certain moment, un signal indiquant que l'on ne peut pas non plus systématiquement « balancer » des chiffres et être mis devant le fait accompli. Il souhaiterait qu'il y ait la possibilité de discuter des variantes et savoir pourquoi le choix se porte plutôt sur l'une ou sur l'autre.

Il relève enfin que le budget des porta-cabines doit encore être voté. Le rapport de la Commission *ad hoc* (reçu le jour même) dit qu'il convient d'acheter les porta-cabines. Il cite la phrase qu'il trouve un peu choquante : « on ne peut pas mettre ça dans une autre Commune parce que ça coûte trop cher ». Il a été un peu surpris mais pense que cela démontre peut-être aussi qu'au niveau politique il y a des choses qui ne sont pas claires. Il trouve, au vu de toutes ces incertitudes, que c'est beaucoup demander que de donner un blanc sein à CHF 65 millions.

M. le Municipal Louis Pipoz rappelle que l'on vote aujourd'hui sur le plafond d'endettement et non pas sur le projet lui-même. La variante retenue présente effectivement trois bâtiments. Elle permettra, dans le futur, de surélever ces bâtiments si d'aventure dans les 200 logements et les 1000 personnes qui sont censées venir peupler cette aile nord de l'ASIJ, il devait y avoir beaucoup d'enfants (ce qu'on ignore). Il convient de relever que les 408 élèves aujourd'hui inscrits dans ces communes représentent 20 classes, auxquelles s'ajoutent 3 classes de dégroupement et 2 classes de réserve.

Concernant les porta-cabines, un préavis va être soumis au prochain conseil intercommunal prévu le 6 décembre 2017. Ces porta-cabines, qui sont déjà sur place et utilisées, sont actuellement louées. Or, un calcul a été fait jusqu'en 2022 ; si le collège de Carrouge est réalisé, il est préférable d'acheter les porta-cabines plutôt que de continuer de les louer.

M. le Conseiller Brian Hick revient sur quelques points soulevés par M. le Conseiller Monod. Il lui semble que le projet, qui pose beaucoup de questions, devrait être approuvé avant son financement ou l'endettement. De plus, les variantes n'ont pas été présentées non seulement à Carrouge mais dans les autres communes. D'autres études ont-elles été faites ? Sur un plan démographique, les prévisions pour 2020 ou 2021 indiquent une croissance du nombre des élèves de 5% à 6%. Il y a peut-être des zones qui se développent plus vite que d'autres. Les études démographiques n'ont pas été présentées et avec ce nouveau collège c'est 60% des élèves qui seront scolarisés entre Carrouge et Mézières impliquant encore toutes les questions des transports et des frais opérationnels. Le plafond d'endettement de la Commune ayant été augmenté à CHF 29 millions, il souhaiterait savoir quelles seront les conséquences pour Savigny ? Cela va-t-il augmenter ce plafond à CHF 40 millions ? Il répète qu'on ne sait pas, s'agissant de MCH2, quelles seront les directives du Canton pour intégrer les engagements de Savigny dans les différentes associations ni quand cela sera mis en place. L'ASIJ a un endettement projeté à la fin de l'année de CHF 30'562'937.00. Un quart de cet engagement est sous forme de quotes-parts, il n'apparaît ni dans le plafond d'endettement, ni dans le plafond de cautionnement.

Concernant l'étude démographique, M. Pipoz répète qu'aujourd'hui, le collège de Carrouge est censé regrouper les élèves des petits collèges (Corcelles-le-Jorat, Ropraz, Vucherens, Vuillens) ainsi qu'un certain nombre de classes du cycle primaire qui sont encore au Raffort, puisque le Raffort sera uniquement destiné au cycle secondaire. A l'heure actuelle, en termes d'éducation physique, la direction n'arrive pas à donner toutes les heures qui sont imposées par le Canton. S'agissant des transports, il reviendra plus tard sur ce point.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier, en tant que délégué de l'ASIJ, revient sur les variantes présentées, dans le courant du mois de septembre. Plusieurs variantes de bâtiments ont été montrées et finalement une variante a été choisie. Il se souvient d'avoir posé la question de savoir sur quelles bases cette variante avait été retenue. Il lui a été répondu que c'était pour des questions de simplicité et, sauf erreur, pour des raisons pédagogiques. Il était plus simple de faire trois bâtiments séparés plutôt qu'un immense. Les variantes proposées ne l'ont été que concernant Carrouge et le choix était fait « d'entrée » pour l'étude annexée au préavis. Il ajoute encore que - selon les dires de M. Pipoz - c'est grâce aux bonnes relations entre le CoDir et les délégués de l'ASIJ que cela s'est bien passé pour les constructions. Or, il semble que les relations ne sont pas très bonnes entre certains délégués de l'ASIJ et le CoDir. Pour avoir assisté à des séances assez houleuses, M. Grosfillier précise que certains délégués ne s'apprécient pas tellement au sein de l'ASIJ et qu'il est parfois difficile de « régater ».

M. le Conseiller Philippe Grosfillier, remercie la commission *ad hoc* d'avoir apporté une autre vision à ce projet, une vision plus terre à terre, notamment sur ces conséquences financières et le déséquilibre constaté. Enfin, et sans vouloir répéter ce qui figure au rapport, il revient sur le sujet des Pedibus qui, comme chacun le sait, sont en général pris en charge par les parents. Ce n'est en effet pas à la Commune, ni à l'ASIJ de prendre en charge le Pedibus de Carrouge, les problèmes de transport sont déjà assez nombreux.

Au final, il relève que les conséquences pour Savigny se verront sur les finances, avec un étranglement durable des moyens. Savigny ne sera bien évidemment pas seule dans cette situation mais ses citoyens seront affectés. Les impôts seront augmentés en échange de quoi les contribuables n'auront rien. Il n'y a aucun apport pour Savigny. Comment attirer de nouveaux habitants - sujet déjà débattu - quand on annonce d'une part une augmentation des impôts et, d'autre part, que les nouvelles écoles ne se trouvent pas au village mais à Servion, Mézières ou Carrouge ?

Il rappelle enfin le titre du préavis 12/2003 refusé à l'époque : « Demande de crédit pour l'extension du complexe scolaire y compris la construction des salles de gymnastiques ». Cela ressemble étrangement à ce qui se ferait à Carrouge. Pourquoi dès lors ne pas faire quelque chose à Savigny et renforcer les centres scolaires existants, au lieu d'ajouter encore un centre scolaire excentré. Il a été question, un peu plus tôt, du rural qui va se libérer. Il s'interroge dès lors sur la possibilité de faire quelque chose pour l'école dans cet espace. Il suggère enfin de suivre les recommandations de la commission et de refuser le préavis.

M. le Conseiller André Peissard relève que, dans la discussion, il a été dit du rapport de la commission *ad hoc* qu'il présentait une vision plus terre à terre. Si de nombreux renseignements figurent dans ce rapport, certains doivent néanmoins être éclaircis. Pour la bonne compréhension du rapport, il aimerait que le Président de la Commission se prononce. Le premier point concerne la page 2, avant dernier paragraphe, il est dit : « *Vu sous un angle économique, (...) la Commune de Jorat-Mézières va profiter d'un gain indiscutable (...) avec des retombées bénéfiques (...) quand bien même toutes les communes de l'ASIJ vont devoir participer aux investissements* ». Il souhaiterait savoir à quelles retombées bénéfiques le rapport fait allusion.

M. le Conseiller Célien Cornut, président de la Commission *ad hoc* passe la parole à M. le Conseiller Kay, rapporteur, dont le rôle est justement de commenter le travail de la commission voire de répondre aux questions.

M. le Conseiller Stéphane Kay répond que les retombées bénéfiques mentionnées dans le rapport sont à mettre en relation avec la construction de l'école, faisant notamment intervenir différents artisans. Par la suite, et de par la situation même du collège, il y aurait des retombées bénéfiques. Cela reste hypothétique. Il n'y a pas de chiffres à l'appui.

M. le Conseiller André Peissard relève que l'avant dernier paragraphe de la page 3 du rapport indique « (...) nous ne pouvons pas accepter qu'une augmentation du plafond d'endettement soit liée à un investissement imprévu très important réalisé à nouveau dans la région scolaire Broye-Gros de Vaud (...) ». Se pose la question de savoir pourquoi le rapport parle d'un investissement *imprévu*, puisqu'au contraire, depuis janvier 2014, la répartition des collèges de l'ASIJ a été votée avec Servion et Carrouge. Pourquoi parler aujourd'hui d'un investissement imprévu ?

M. le Conseiller Stéphane Kay répond que cet investissement était « imprévu », vu de l'année 2013. En effet, l'entrée dans l'ASIJ a été votée fin 2012. Au début de l'année 2013, le préavis 03/2013 demandait le premier réhaussement du plafond d'endettement. Avait alors été voté un programme avec l'ensemble de l'ASIJ à CHF 40 millions, raison pour laquelle on parle d'investissement imprévu.

M. le Conseiller André Peissard relève la première phrase du quatrième paragraphe des conclusions, page 4, où il est indiqué « *De mauvais choix initiaux ont probablement conduit à cette augmentation disproportionnée qu'il est encore possible d'atténuer* ». De quels mauvais choix parle-t-on ? du groupe de travail ou de l'ASIJ ? et comment est-ce encore possible de les atténuer ?

M. le Conseiller Stéphane Kay relève que : « Le « comment » n'est pas de notre compétence Néanmoins, au vu d'un tel écart, il est à supposer qu'il y a dû y avoir de mauvais choix à la base. Il y a eu des questionnements sur le regroupement ou non de Carrouge et de Mézières, tout comme sur le placement des secondaires, ou uniquement des primaires à Mézières. Une nouvelle fois, cela n'est pas de notre compétence ». Au final, ce que l'on constate c'est un réhaussement. Il relève que M. le Conseiller Monod a apporté des éléments très importants à la compréhension et au déroulement des événements. Comme il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur ce relèvement et pour reprendre le terme employé par M. le Conseiller Monod, il faut se poser la question de savoir si Savigny ne souhaiterait pas envoyer un signal puisqu'elle a l'opportunité de le faire.

M. le Conseiller Peter Weier revient sur la question de M. le Conseiller Peissard quant aux retombées économiques. Ce qui a été discuté au sein de la commission était qu'un investissement de CHF 36 millions dans une région doit tout de même engendrer des retombées économiques. Cet investissement est fait à des kilomètres de Savigny et les Savignolans n'en profiteront pas (une belle salle de gym / espaces pour manifestations). Mézières ou Carrouge seront trop éloignées pour y organiser une fête cantonale de musique et cela bien que s'y trouve une belle salle dans laquelle Savigny aura investi, avec l'ASIJ, beaucoup d'argent. Les retombées économiques ne se trouveront qu'à travers les écoliers qui sont scolarisés là-bas. La commission a également pensé aux retombées économiques en rapport avec les enseignants. Il y aura certainement une trentaine de personnes, voire plus, qui logeront dans la région. Selon lui, ils ne vont pas se loger à Savigny pour aller travailler à Carrouge. Il y aura encore des retombées pour les restaurateurs. Ils profiteront du fait que des enseignants fréquenteront leurs établissements. Ainsi, les retombées économiques d'un investissement de CHF 36 millions sont vraiment pour la région. La commission s'est posée la question de savoir si les choix faits en 2013 sont encore valables aujourd'hui.

Dans son analyse, la commission a relevé un volet scolaire. Il convient en effet de répondre aux exigences de la LEO. Un bon enseignement est souhaitable et il ne faut pas lésiner. En revanche, si cet investissement se faisait à Savigny ou à Forel, la région pourrait en profiter.

Concernant le volet comptable, le plafond d'endettement a été voté à CHF 40 millions en 2013. Il avait déjà été discuté de l'augmentation du plafond d'endettement de la Commune, ce qui n'est pas le cas, selon les dires de M. Pipoz. En revanche, lors du vote de 2013, il a été dit que la SWICO recommandait la fixation du plafond de cautionnement au maximum à 50% du plafond d'endettement de la Commune. Il suffit d'effectuer un simple calcul. Le plafond actuel est fixé CHF 29 millions. Le 50% représente environ CHF 14,5 millions de part pour Savigny. Avec un plafond d'endettement à CHF 65 millions, le ratio passera à CHF 16,2 millions, soit à un montant supérieur au ratio voté en 2013 et qui à l'époque était valable.

Cela donne le sentiment que les valeurs ont été changées et qu'il est difficile de savoir auxquelles se fier. Il rappelle qu'en 2013, la valeur donnée - qui selon toute vraisemblance ne devait pas être si fautive que cela - avait été qualifiée à l'époque de « très haut chiffre d'investissement ».

S'agissant du volet de gouvernance, la commission a constaté que la situation de Forel et celle de Savigny sont assez similaires, à savoir qu'elles sont assez éloignées du site de Carrouge. C'est environ 42% des élèves de la région qui se rendent là-bas, impliquant notamment l'organisation de transports. Quoi qu'il en soit, avec un taux de 42% d'élèves, Savigny devrait avoir plus de voix au sein de l'ASIJ pour décider des implantations d'investissements qui se feront dans le futur. La Commission n'ayant pas eu de chiffres clairs en rapport avec les besoins (quel établissement scolaire va fermer, combien d'élèves se rendront à tel ou tel endroit), elle manquait d'éléments pour pouvoir clairement décider du oui ou du non à ce plafond.

M. le Conseiller Bernard Pouly suggère de sortir du côté émotionnel régional. Savigny se trouve dans une organisation scolaire. Il y a une équipe de Comité Directeur qui fait une planification, aidée du directeur de l'établissement. Que le choix se soit porté sur Carrouge et non pas sur Savigny est secondaire. L'essentiel est que élèves soient pris en charge, où que se trouve le collège. C'est un faux débat que de dire que Savigny n'aura rien et il convient de penser au bien-être des élèves. Le préavis soumet un réhaussement du plafond d'endettement mais ne présente pas de projet bien défini. Cela revient à dire que le montant de CHF 65 millions pourrait être adopté laissant ainsi à l'ASIJ la liberté totale de la construction.

A ce stade, pourquoi la Commune de Jorat-Mézières (qui est une commune importante, et qui va l'être plus encore avec les nouveaux habitants) ne prendrait-elle pas à sa charge la construction de la salle de gymnastique comme l'a fait la Commune de Puidoux. Il y aurait deux avantages à cela. Le premier permettrait de soutenir les sociétés locales et le second de faire un effort dans le cadre de cette construction. La salle de gymnastique pourrait être louée à l'ASIJ pendant les heures scolaires puis mise à disposition des sociétés locales. Il convient de rappeler que son club de football est en deuxième ligue et mérite d'avoir des installations sportives adéquates ; il y a également un mouvement junior dont Savigny fait partie et là aussi, des locaux sont recherchés.

Sans critique, il cite l'exemple de la salle de gymnastique de la Commune de Servion (membre ASIJ). Les sociétés locales ne sont pas prioritaires sur ces locaux et n'obtiennent pas d'aide de la Commune. Si la Commune de Jorat-Mézières prenait à sa charge la salle de gymnastique (sans évoquer le parking), Savigny verrait son plafond d'endettement augmenter de CHF 19,2 millions uniquement en lien avec les classes scolaires, ce qui ne semble pas être contesté. En effet, il y a un besoin de classes scolaires pour les élèves, mais une réflexion doit être menée et Mézières doit se déterminer prioritairement sur la question de son engagement ou non dans la construction de la salle de gymnastique raison pour laquelle M. Pouly refuse aussi ce préavis.

M. le Conseiller Stéphane Kay remercie M. le Conseiller Pouly de remettre la commission un peu à l'ordre en ce sens qu'il faut éviter le côté émotionnel. Cependant ce côté émotionnel régional découle du simple fait qu'à la fin de l'année 2012, il était question de CHF 36 millions pour le tout et aujourd'hui il est question du même montant pour un collège à Carrouge. C'est à ce niveau-là que certaines choses semblent échapper à la commission et ne lui permettent pas de se prononcer aujourd'hui.

M. le Conseiller Alain Perreten relève que les interventions ont été nombreuses. La LEO a également été citée. Il pense que l'ensemble des conseillers et des citoyens vaudois, qui ont voté en faveur de la LEO, se poseraient autrement la question si cette loi devait passer en votation aujourd'hui. Il relève que même au niveau des enseignants, il y a eu passablement de bouleversements avec cette LEO.

Il ne faut pas contester l'importance des enfants et de l'encadrement dont ils bénéficieront par la suite mais il est question de l'élévation du plafond d'endettement. On trouve dans le document fourni avec le préavis (Examen plafond d'endettement, en page 3), une information essentielle émanant du Service des communes et du logement précisant que la manière d'apprécier le plafond d'endettement d'une association dépend de la capacité des communes membres à intégrer leur quote-part dans leur propre plafond d'endettement. En ce qui le concerne cette intégration dans le plafond d'endettement lui pose un souci et un proverbe dit : « Dans le doute, abstiens-toi ! »

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher relève « solidarité : oui, gaspillage : non ». Il considère que le préavis présenté est incomplet et n'explique pas le pourquoi d'une telle augmentation. Le nombre des élèves prévu au départ a très peu changé par rapport à la « planification 2021 » et il estime que les choix qui ont été faits au départ ne sont pas adaptés.

Il précise : « comme cela a déjà été fait dans d'autres associations, le besoin touchait le secondaire. Le secondaire a besoin d'une surface de 64 m² par classe. Or, tout a été construit pour le primaire. Le primaire a ensuite été converti en secondaire dans des tailles de classes de 80 m². C'est 18% de volume perdu et gaspillé. En définitive, les choix initiaux, notamment le terrain de Carrouge qui est mal placé et en pente, provoquent des surcoûts. Cela se voit également pour les garages/places de parc qui sont très chers. La Commune - et c'est l'ensemble des communes de l'ASIJ - doit compenser plus de 12'000 m² puisque ce terrain a été attribué de manière anticipée. Il doit être compensé. La compensation, et cela est précisé dans un article du Tribunal cantonal, se fait au sein des communes de l'ASIJ. On ne sait pas comment. Selon les dires de Mme Weidmann Yenny la compensation se fait par le Canton, mais pour ce cas-là, les 12'000 m² seront à compenser par les communes de l'ASIJ. On se trouve déjà avec un déficit au départ. Les communes du Jorat construisent à tout va - cela s'appelle un délit d'initié - alors qu'il faudra compenser. Pourquoi laisse-t-on faire de cette manière-là ? » Il votera également non au préavis.

M. le Conseiller André Peissard ne veut pas revenir sur le chiffre de départ de CHF 40 millions qui était certainement erroné et le groupe de travail n'a probablement pas fait son travail de base puisque ce montant ne comprenait même pas la TVA. Cependant, il pense que, depuis 2015, il était connu que la réalisation des diverses installations et infrastructures scolaires allait largement dépasser les CHF 40 millions. Cela figure dans les documents d'investissement de l'ASIJ. La première question qui se pose en relation avec le projet de Carrouge c'est le besoin ou non de 22 classes et d'une salle triple pour l'ASIJ. Selon les prévisions de la DGEO, ce besoin semble rempli. De plus, dans la partie nord de l'ASIJ et comme déjà dit, sont prévues des constructions à court terme de 200 logements. Quelle sera l'augmentation de la population scolaire ? Le plafond d'endettement soumis comprend le projet d'investissement de Carrouge de CHF 37 millions. Ce montant paraît fort élevé. Renseignements pris auprès du Bureau IEC, la modification de la salle de gymnastique double, la suppression du parking et de l'abri PC, génèreraient une économie possible de CHF 4 à CHF 5 millions. Ainsi, à bien comprendre, la commission *ad hoc* demande au Conseil communal de refuser ce préavis dans le but de faire réduire le coût du collège de Carrouge et d'ajouter des dispositions dans les statuts pour cadrer les dépassements imprévus, ou de construire le collège ailleurs. Savigny peut-elle mettre un terrain à disposition ? Il croit que ce premier budget d'investissement pour Carrouge doit encore être discuté au sein de l'ASIJ. Il a pris note des observations faites.

Il est vrai que cela concerne aussi les vrais besoins en volume pour le collège et la salle de gymnastique, mais comme le plafond d'endettement est à voter il ne s'agit en soi que d'une autorisation de dépenser et on ne donne pas encore un blanc sein de CHF 60 millions. Donc, personnellement il votera l'acceptation du préavis à CHF 65 millions.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher aimerait encore ajouter que l'extension de Carrouge, comme mentionnée, si elle est possible en réhaussant le toit, elle ne le sera pas au niveau de la surface du terrain par rapport aux dimensions sportives. Il relève que les recommandations pour le sport n'ont pas été respectées. La solution de la salle tripe - demandée depuis le début - a finalement été retenue. En effet, il avait été question d'une salle double à Carrouge, et d'une salle de rythmique à Servion et puis cela a changé. Tous ces changements alors que tout était connu. Il estime que c'est une erreur de gestion de l'ASIJ d'être partie sur ces bases-là et c'est maintenant à Savigny, entre autre, de payer ces erreurs de gestion. Il rappelle qu'aux Cullayes, sous préavis 12/2016 de l'ASIJ, c'est un crédit de CHF 2'820'000.00 qui a été demandé pour faire une étude complète. Or, et c'est la deuxième fois que cela arrive, le Comité Directeur de l'ASIJ retire le préavis juste avant le Conseil intercommunal pour le transformer en un projet de CHF 150'000.00 de crédit d'étude. Pour lui, l'ASIJ a perdu toute crédibilité.

Au vu de l'importance du préavis présenté et l'intensité des débats, M. le Conseiller Alain Perreten propose à la Présidente de faire voter le préavis à bulletins secrets.

Selon l'art. 99 du Règlement du Conseil, le vote à bulletins secrets peut être demandé par un conseiller, appuyé de 1/5^{ème} des membres présents.

L'assemblée était composée de 52 membres au moment de l'appel. M. le Conseiller Christian Aeschlimann et M. le Conseiller Alexandre Monod l'ont rejointe un peu plus tard, portant le nombre de ses membres à 54 et par conséquent le 1/5^{ème} à 11 personnes.

Conformément au règlement, la Présidente soumet au vote la proposition de vote à bulletins secrets. La demande de votation à bulletins secrets est soutenue par 23 voix.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion. Elle prie les scrutateurs de distribuer 54 bulletins puis d'en récolter le même nombre. Elle rappelle que les Conseillères et Conseillers, ainsi que le Président, peuvent voter par oui, par non ou s'abstenir. Elle donne lecture des conclusions du préavis 09/2017 soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°09/2017 du 12 octobre 2017,
- Oui le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. de fixer le plafond d'emprunt de l'ASIJ à CHF 65'000'000.00
2. d'accepter la modification de l'article 13 chiffre 10 des statuts de l'ASIJ, telle que proposée.

La séance est suspendue pour permettre le dépouillement et le comptage des bulletins. La Présidente tient à remercier les membres de l'assemblée pour leur courtoisie tout au long de ce débat et annonce le résultat du vote.

Le préavis 09/2017 Fixation du plafond d'endettement de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) à CHF 65'000'000.00 et modification de l'article 13 chiffre 10 des statuts de l'ASIJ est refusé par 51 voix, 1 oui et 2 abstentions.

8. PREAVIS 10/2017 : MODIFICATION DES ART. 24, 25, 26 DES STATUTS DE L'ASIJ ET INTEGRATION DES AVENANTS AVALISES PAR LE CONSEIL D'ETAT LES 30 OCTOBRE 2013 ET 26 AVRIL 2017.

La Présidente prie M. le Conseiller Stéphane Kay, rapporteur de la Commission *ad hoc* de de lire les conclusions du rapport et de commenter, si besoin, les travaux de la Commission.

Conclusions

Les modifications apportées aux Articles 24, 25 et 26 des statuts de l'ASIJ ne sont pas justifiées d'autant plus que nous n'avons pas d'information sur l'intention de leur finalité. De surcroît, nous constatons qu'aucune mesure n'a été prise dans les statuts pour prendre en compte les remarques de la Cour des Comptes lors de son rapport du 16 novembre 2016 qui ont été émises entre autre à l'encontre de la gouvernance de l'ASIJ.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la commission chargée d'étudier le préavis 10/2017. En conséquence et au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *de refuser le préavis 10/2017*
2. *de suggérer à l'ASIJ d'épurer les articles devenus inutiles à l'instar de l'article 41, dernier alinéa, ainsi que l'article 33, dernier alinéa.*
3. *de suggérer à l'ASIJ de compléter ses statuts en fonction des remarques émises par la Cour des Comptes et de la présente commission.*

La Présidente remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Conseiller André Peissard aimerait apporter un éclairage. En effet, il ne s'agit que d'un toilettage de quelques articles. S'agissant des articles 24 et 26 avec « en principe » « etcetera » il s'agit d'un exemple. En soi, il y a des petites communes avec trois ou quatre délégués au conseil intercommunal et la question s'est posée ainsi : « puisqu'il y a 10 communes (2 x 5 selon les statuts) dans la commission de gestion et la commission des finances, si une commune ne veut pas ou un délégué d'une commune ne veut pas entrer dans une des commissions quid de cet article qui stipule qu'il faut un minimum de 5 personnes ? »

Tout le monde n'est pas forcément féru de comptabilité ou de finance. C'est dans ce cadre-là que ces termes ont été ajoutés. Il souligne qu'il y a là l'opportunité pour Savigny de présenter une deuxième personne dans une commission. Il suggère d'accepter la modification des articles. Il se demande si la sur-représentation de gouvernance, sujet intéressant, est directement liée à ce préavis, qui traite de trois articles et non de l'article 7 des statuts.

Mme la Conseillère Moira Simanis revient sur les propos de M. le Conseiller Peissard et trouve justement que l'opportunité pour Savigny de prendre une deuxième place est une très bonne idée. Concernant la justification d'expliquer cette règle de 10 places dans les commissions des finances et de gestion (donc 10 communes), il lui semble que ce n'est pas au conseil communal de refaire les règles. C'est bien plutôt le moment, pour le conseil communal, d'envoyer à l'ASIJ le message qu'elle doit refaire son règlement. Cette règle de 10 est une représentation qui n'est plus adaptée. Premièrement, les 11 communes du début se sont fusionnées pour n'être plus que 9, une nouvelle commune a ensuite rejoint l'ASIJ, sans compter qu'il y aura peut-être d'autres fusions. La règle des 5 et 5 pour 10 communes n'est plus adaptée. Les données ont changé et il est temps de faire savoir que Savigny mérite d'avoir plus de représentation dans ces commissions et donc plus d'influence. Il faut aussi démontrer que Savigny peut fournir des représentants qui se déplaceront et assisteront aux séances.

A sa demande, la secrétaire de l'ASIJ lui a fourni la liste de présence aux séances de l'ASIJ. En se basant sur trois séances de suite qui se sont déroulées l'année passée, Mme la Conseillère Simanis a pu constater que pour certaines petites communes, on trouve des représentants qui, sur trois rendez-vous annuels, se sont excusés une fois et ont été absents deux fois, sans s'excuser. Elle estime que ces représentants pourraient être remplacés par des personnes qui seraient présentes et pourraient argumenter pour Savigny.

Le règlement tel qu'il est ne convient pas et elle trouve insultant et ridicule de venir avec ces petites modifications qui rendent la chose encore plus floue. Cela ne résout rien et il convient de renvoyer le tout au Conseil intercommunal pour une refonte en profondeur et de le convaincre que les statuts inadaptés doivent être épurés. Les règles ont certainement besoin d'être revues mais les modifications proposées ne servent à rien et n'apportent aucune précision. Cela ne règle aucun problème pour les communes qui ne peuvent pas fournir assez de délégués et c'est le moment pour Savigny d'argumenter pour que ses délégués puissent entrer au prochain conseil intercommunal. Savigny mérite d'avoir plus de représentation sur ces commissions des finances et de gestion, si ce n'est pas aussi sur l'exécutif. De plus il ne s'agit pas seulement de Savigny, mais de plusieurs communes qui financièrement apportent plus d'argent.

L'argent n'est pas le seul argument et elle ne remet pas en question le fait qu'il faut être solidaire pour les enfants de toutes les communes, mais c'est le moment de trouver une solution un peu plus équitable pour que cet argument de l'argent payé par les communes soit pondéré dans le tout.

M. le Conseiller Peter Weier, et comme relevé par la Commission *ad hoc*, souligne qu'il y a énormément de choses à modifier dans les statuts. Il a par ailleurs eu l'occasion de voir que le Canton met à disposition, sur son site, des statuts types proposés par la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire). Ils sont différents des statuts actuels de l'ASIJ et il serait peut-être bien qu'elle s'en inspire.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher insiste sur le point, et sur le fait que c'est l'occasion de tenir compte de ce qu'a dit la Cour des Comptes, à savoir que la sur-représentativité de l'exécutif doit aussi être réglée pour l'ensemble des communes. C'est un point important et c'est l'occasion de refuser ce préavis pour là aussi donner un signal clair.

Mme la Conseillère Sandra Klinke pense que c'est aux délégués de l'ASIJ de proposer des modifications des statuts lors de la prochaine séance. S'agissant du préavis soumis, les conseillers sont appelés à voter sur ce « en principe ». Comme M. le Conseiller Peissard l'a dit, il s'agit d'éviter de forcer des gens à faire partie de commissions auxquelles ils n'ont pas envie de participer. Mme la Conseillère Simanis a relevé que certaines personnes ne viennent pas aux séances, alors qu'elles sont élues. Imaginez si ces personnes étaient obligées de participer aux commissions des finances ou de gestion. On peut changer la gouvernance et changer les statuts de l'ASIJ, ces propositions seront faites par les délégués, mais ce n'est pas le sujet objet du vote et le signal peut être envoyé différemment qu'en refusant le préavis.

M. le Municipal Louis Pipoz précise que lors du prochain conseil intercommunal, un préavis sur le règlement, incluant les remarques de la Cour des comptes, sera présenté.

M. le Conseiller Alexandre Monod souhaite rappeler que le vote portera sur le règlement du conseil intercommunal de l'ASIJ et non pas sur les statuts.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion. Elle donne lecture des conclusions du préavis 10/2017 soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°10/2017 du 12 octobre 2017,*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

- 1. d'accepter la modification des articles 24, 25 et 26 des statuts de l'ASIJ, telle que proposée, ainsi que l'intégration des avenants tels qu'avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30 octobre 2013 et du 26 avril 2017.*

Le préavis 10/2017 Modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat les 30 octobre 2013 et 26 avril 2017 est refusé à une évidente majorité, 2 voix pour et 6 abstentions.

9. PREAVIS 11/2017 : FUSION DES ORPC DE LAVAUX, LAUSANNE-EST ET ORON EN ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

La Présidente prie Mme la Conseillère Maud Müller, rapporteur de la Commission *ad hoc* de de lire les conclusions du rapport et de commenter, si besoin, les travaux de la Commission.

Conclusions

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, souhaite que la Municipalité et les représentants de la Commune siégeant au sein des organes de la future association tiennent compte de ses vœux et propose :

- 1. d'accepter les statuts de l'Association Intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron.*
- 2. de fixer l'entrée en vigueur des statuts dès leur approbation par le Conseil d'Etat.*

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis ainsi que sur les statuts annexés.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion. Elle donne lecture des conclusions du préavis 11/2017 soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°11/2017 du 19 octobre 2017,*
- Oüi le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

- 1. d'accepter les statuts de l'Association Intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron.*
- 2. de fixer l'entrée en vigueur des statuts dès leur approbation par le Conseil d'Etat.*

Le préavis 11/2017 Fusion des ORPC de Lavaux, Lausanne-Est et Oron en association intercommunale est accepté à une très large majorité, une voix contre et une abstention.

La Présidente rappelle qu'ensuite de l'acceptation de ce préavis et selon les statuts qui viennent d'être votés, et sous réserve que cela soit également le cas dans toutes les communes membres de la future association intercommunale, le Conseil devra, en vertu de l'art. 9, désigner un délégué et un suppléant au conseil intercommunal de l'association. Cette élection aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil, une fois que toutes les communes se seront prononcées. Les chefs de groupe seront interpellés pour une répartition équitable des sièges à pourvoir.

10. ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DE L'ASIJ

Ensuite de la démission de M. le Conseiller Antoine Eichelberger de son poste de représentant de la Commune de Savigny au sein de l'ASIJ, un siège vacant à l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat est à pourvoir. Il était attribué au groupe « Les Verts ».

Mme la Conseillère Josée Martin propose Mme la Conseillère Lara Graz.

Conformément à l'art. 59, lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée. C'est à l'unanimité, moins une abstention, que Mme la Conseillère Lara Graz est élue comme membre de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat. La Présidente félicite la nouvelle élue (applaudissements).

11. COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

11.1 ASEL - Informations données par M. le Conseiller Viesturs Simanis

Quelques informations sont données au sujet de la deuxième séance du Conseil intercommunal de l'année 2017. Cette séance a eu lieu le 21 novembre 2017 à Pully. Deux objets principaux figuraient à l'ordre du jour, à savoir le budget 2018 et la mise à jour du règlement du personnel. Pour le budget, une augmentation d'un peu moins de 2% a été acceptée pour la mise à niveau des salaires selon le nouveau règlement, l'achat de machines, d'équipements d'hiver et le renouvellement des véhicules selon un programme établi de longue date. Il y a également une augmentation assez forte du coût des assurances. Le budget a été examiné, avant cette séance, par la Commission de gestion composée de 4 membres (soit 1 membre par commune) dont M. le Conseiller Simanis fait partie. La Commission de gestion s'est donc réunie le 3 novembre 2017 et a siégé pendant 1 h. 30 seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Major Dan-Henri Weber, commandant de Police, qui ont répondu aux questions à l'entière satisfaction de la commission.

D'une manière générale, on constate que la participation de Savigny diminue ou reste stable. Cela provient du fait que le mécanisme du calcul de répartition des contributions impose un plafond calculé selon la population, la valeur du point d'impôt et le montant payé avant la création de l'ASEL et Savigny arrive à ce plafond. Pour être concret, le montant est de CHF 0.40 par jour et par habitant. La mise à jour du règlement du personnel a été étudiée par une commission *ad hoc* composée de trois membres, proposés par le Bureau, soit deux représentants de Pully et un de Belmont. Il n'y avait aucun représentant ni pour Paudex, ni pour Savigny, cela en raison apparemment des délais très courts. Il espère que cela ne se reproduira pas. En effet, une telle discussion aurait mérité un représentant de chaque Commune. Cela ne va toutefois pas à l'encontre du règlement qui stipule qu'une commission *ad hoc* doit être composée au minimum de trois membres. Le nouveau règlement a été discuté pendant la séance. Sa mise à jour était nécessaire, notamment pour améliorer les conditions de travail du personnel, afin de rester compétitif par rapport aux autres corps de police. Certains articles étaient également devenus obsolètes, la version originale se basant sur le règlement de la Police de la Ville de Pully. Le principal changement réside dans la grille salariale et une redéfinition des fonctions des postes dans le corps de police. Globalement, cela amène une augmentation d'environ 2% sur le poste des salaires pour le budget 2019. Les délibérations au sein de l'ASEL se sont déroulées dans une ambiance calme et sereine.

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

12.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

« Pour cette dernière séance de l'année, permettez-moi de partager avec vous une question qui m'est venue l'autre jour en réfléchissant au menu de fin d'année : La démocratie ne ressemble-t-elle finalement pas à la grande cuisine ?

On pourrait l'affirmer en avançant que la démocratie, comme la grande cuisine, ouvre un vaste champ des possibles dans la recherche des équilibres et dans la mise en valeur des terroirs. Chacune a le pouvoir d'opérer des transformations dont on peut voir le résultat. Et bien sûr de pouvoir les partager, car on participe à la démocratie et on fait la cuisine pour les autres, pas forcément pour soi ! Mais pour être appréciée, ni l'une ni l'autre ne doit être trop compliquée, ni hors de portée. Longtemps, la gastronomie, comme la démocratie, est restée inaccessible par le plus grand nombre. Elles passent bien sûr toujours par la connaissance de leurs bases mais les ont parfois perdues de vue. Comme en démocratie, en matière de gastronomie on ne se contentera évidemment pas d'un MacDo où tout est simplifié et standardisé à l'extrême et dont on connaît d'avance le goût. Mais il ne faudrait pas non plus vouloir, à chaque fois, faire cuire pendant des heures une poule dans une vessie de porc, même s'il en résulte une chair un peu plus tendre.

Il s'agit de trouver des plats ou des recettes sans complexité superflue, qui permettent d'utiliser les éléments à disposition afin de satisfaire la plupart des goûts, sans pour autant basculer dans la production de masse. C'est parce qu'il a travaillé dans cet esprit que je souhaite remercier l'ensemble du Conseil communal d'avoir bien cuisiné en 2017.

Vous avez ajouté du sel ou du poivre par vos questions pertinentes dans le cadre des commissions permanentes et des commissions *ad hoc* ou lors des séances délibérantes, que ce soit au Conseil de Savigny ou dans les Conseils intercommunaux. Questions parfois piquantes qui souvent améliorent la recette de base mais qui risquent aussi parfois de la déséquilibrer.

Heureusement, vous êtes conscients que faire une cuisine simple ne veut pas dire simpliste. Car en gastronomie, comme en démocratie, tout l'art est de trouver l'équilibre, que ce soit à notre échelon communal, entre législatif et exécutif, mais aussi à l'échelon cantonal. Et, parfois, il faut bien le dire, les recettes envoyées par le Canton sont complexifiées ou sont de plus en plus standardisées, comme les petits sachets des grandes surfaces pour faire des cakes, auxquels vous n'avez plus qu'à ajouter des œufs et du lait puisque le reste des ingrédients y est déjà présent. Cela semble rapide, à première vue, mais au final c'est à la fois plus onéreux et moins adapté aux goûts locaux. On nous dit que c'est la volonté du consommateur.

Comme le compromis, à l'instar du papet vaudois, n'arrivera jamais en sachet, je vous souhaite à toutes et tous une année 2018 encore riche en collaborations « culinaires » et vous remercie de votre engagement ainsi que celui de mes collègues municipaux et de l'entier de nos collaborateurs au sein de l'administration communale.

Finalement, j'ai décidé de préparer mon repas de Noël avec un plat assez simple et le plus convivial possible ».

12.1.1 Modification de la date de la prochaine séance du Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal est déplacée du lundi 26 février **au lundi 26 mars 2018, à 20 h. 00.**

12.2 **Informations données par M. Gilbert Regamey**

12.2.1 Route d'Oron

La route d'Oron est à nouveau ouverte, depuis le 1^{er} décembre 2017. La partie communale est terminée. La route sera toutefois à nouveau fermée de la mi-mars à fin juin 2018 pour permettre la pose du tapis final et les travaux de réfection du giratoire des Deux-Ponts, sur la Commune de Forel.

12.2.2 Route de Chexbres

Fort heureusement les travaux de la route d'Oron seront terminés, puisque dès la fin du mois de juin c'est une partie de la route de Chexbres qui sera fermée ou limitée par des feux de signalisation, cela n'est pas encore défini, pour permettre des travaux. Sont également prévus des travaux sur le giratoire situé vers le Landi, sur la Commune de Forel.

12.2.3 Ancienne-Poste - Nialin

Comme chacun a pu le remarquer, une voiture a ramassé le candélabre à hauteur de l'abri bus de l'arrêt de l'Ancienne-Poste. Le candélabre ainsi que l'abri bus sont tous deux démolis et seront réparés dans les plus brefs délais. Il espère que les automobilistes respecteront un peu mieux les mesures de sécurité qui ont été mises en place.

12.2.4 Silo pour le sel

Certains ont peut-être constaté que la Commune a loué, à la Pâle, un silo pour le sel. Cela permet de se passer des sacs. Il s'agit d'un grand silo, situé à côté du hangar. Il a été posé à fin octobre et repartira fin avril 2018. Il s'agit d'un essai.

12.2.5 Déchets

Comme annoncé, le ramassage des ordures ménagères de la Commune a été mis en soumissions. Un cahier des charges a été élaboré et publié. Il a fait l'objet d'un marché public. Après examen des soumissions, le ramassage sera effectué dès le 1^{er} janvier 2018 par l'entreprise Transvoirie, qui a son siège à Orbe.

12.2.6 Remerciements

M. Regamey souhaite remercier chacune et chacun pour son soutien tout au long de l'année. Il remercie tout le personnel communal, en particulier le bureau ainsi que tout le personnel de la voirie et de la déchetterie. Ils sont à l'écoute, en particulier des personnes qui s'occupent du déneigement, et mettent tout en œuvre pour que chacun puisse obtenir le meilleur. Il souhaite enfin à tous une bonne santé, de belles fêtes et une bonne année 2018.

12.3 Informations données par M. Daniel Métraux

12.3.1 ORPC Oron - Lavaux - Est Lausanne - Fusion

Il remercie, dans un premier temps, l'assemblée d'avoir accepté à l'unanimité le préavis concernant l'ORPC. Il espère que d'autres communes suivront pour que l'on puisse enfin, après dix ans de palabres, trouver une solution et aller de l'avant avec la fusion.

12.3.2 Bâtiments

De gros travaux ont été effectués mais, naturellement, un suivi permanent se fait s'agissant des travaux d'entretien des bâtiments. Sont prévus pour 2018, des travaux de sécurisation incendie pour le complexe scolaire (mise à niveau par rapport aux normes), des travaux concernant le chauffage dans les vestiaires du terrain de foot (branchement au gaz) et la pose d'une isolation périphérique.

12.3.3 Pompiers - SDIS Cœur de Lavaux

Après de nombreux changements, un nouveau commandant a été mis en place, un nouveau chef du détachement premiers secours et un nouveau chef du détachement pour l'appui. A l'heure actuelle, tout fonctionne pour le mieux et les changements à l'état-major se déroulent très bien.

12.3.4 USL

Le comité de l'USL met tout en œuvre pour l'arrivée du Tour du Pays de Vaud, le 26 mai 2018.

12.3.5 Remerciements

Il remercie chaleureusement tout le personnel communal, en particulier son équipe de conciergerie qui a vécu cette année des événements difficiles. Les concierges ont assumé, à l'interne, passablement de travail supplémentaire et ils en sont encore une fois remerciés. Il convient également de noter tous les travaux qu'ils font dans l'ombre, que personne ne voit, mais qui permettent de trouver des locaux propres et préparés (tables mises en place, etc). Il souhaite à tous les conseillers ainsi qu'à leurs familles, de bonnes fêtes de fin d'année.

12.4 Informations données par M. Jean-Claude Rochat

12.4.1 Travaux

Durant l'été, se sont terminés les travaux de renouvellement de la canalisation de la route de Savigny à Mollie-Margot. Le budget a été largement respecté. La création du collecteur de la route d'Oron est également terminée et compte déjà un abonné ; un second abonné devrait s'y raccorder en 2018. De gros travaux d'entretien ont également dû être faits sur la STEP, entre autre sur le compresseur d'aération et les brasseurs, soit le remplacement des microfiltres (entretien courant). Une éventuelle solution est à l'étude pour une installation photovoltaïque sur la STEP, au vu de la consommation cela pourrait être rentable. Il convient néanmoins de faire les calculs au niveau de l'amortissement et de l'économie que cela pourrait engendrer sur l'achat d'électricité.

12.4.2 Production d'eau

Les chiffres annuels de la production d'eau ne sont pas très bons. Vu les faibles précipitations, ils s'élèvent à environ 26%. Le reste (74%) a dû être acheté à Lausanne. On note tout de même une légère amélioration dès le mois de novembre avec une augmentation de 5 à 10%.

12.4.3 ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois)

Il se réfère aux indications données un peu plus tôt par M. le Conseiller Simanis. Il précise que se trouvent, sur le site de l'ASEL (www.police-estlausannois.ch), toutes les informations mensuelles relatives aux quatre territoires, ainsi que les rapports du CoDir.

Les records de vitesse sont toujours très élevés s'agissant des quatre communes. Pour l'anecdote, un automobiliste est, en l'espace de 15 minutes, passé deux fois devant le radar. Il est passé, les deux fois, à une vitesse trop élevée et, les deux fois, il s'est fait dénoncé.

12.4.4 Remerciements

Il remercie tout son personnel ainsi que l'aide apportée par la voirie. Il remercie les conseillères et les conseillers pour leur soutien et leur souhaitent ainsi qu'à tous les membres de l'administration communale d'excellentes fêtes de fin d'année.

12.5 Informations données par M. Louis Pipoz

Dans un premier temps, il remercie les conseillères et les conseillers d'avoir accepté le budget 2018 (rires).

12.5.1 ASIJ - transports

Concernant les deux préavis de l'ASIJ, M. le Municipal Louis Pipoz a bien compris les interrogations et souhaits qu'il ne manquera pas de transmettre au CoDir, afin d'agir dans ce sens, dans la mesure de ses moyens.

S'agissant des transports, le problème n'est pas résolu. Une toute petite étape a été franchie, dont on ne connaît pas encore le résultat. En effet, le jour même a eu lieu une séance au Raffort entre Taxis Romontois, l'avocat de Taxis Romontois et le CoDir, à savoir la Commission des transports, ainsi que M. le Directeur. La société des Taxis Romontois, accompagnée de son avocat, a enfin pu être ramenée à la table des discussions. L'idée est bien entendu d'améliorer cette situation sans que ce ne soit, pour autant, financièrement trop lourd à supporter. Les choses se font étape par étape. Des nouvelles devraient être communiquées ensuite de la séance du Conseil intercommunal du 6 décembre 2017.

12.5.2 Patrouilleurs

Il lance un appel au peuple concernant les patrouilleurs. Il a cru qu'il était arrivé à former une équipe « qui tourne », composée de deux patrouilleuses et d'un remplaçant. Le remplaçant ayant trouvé un travail à 100%, son poste est vacant. Le poste du remplaçant est le poste le plus compliqué. En effet, le remplaçant doit être disponible lorsque les patrouilleuses manquent à l'appel. Si les Conseillères et Conseillers connaissent quelqu'un qui habite tout près du passage-piéton et qui serait disponible, il est preneur.

12.5.3 Remerciements

Il aimerait remercier particulièrement M. Bertrand Pasche, boursier, qui fait un travail extraordinaire et avec qui il fait bon collaborer, ainsi que sa collègue Mme Cécilia Leuba qui est un appui indéfectible. Il remercie Mme Sahli et son équipe, toujours disponible et il rappelle ô combien il est important pour les municipaux d'avoir un tel soutien, et adresse à toutes et tous ses vœux pour de bonnes fêtes de fin d'année et la santé pour 2018.

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Conseillère Claudine Bron souhaiterait savoir si un passage piéton est prévu à la hauteur du nouvel arrêt de bus de l'Ancienne-Poste et si, pour des questions de sécurité, la limitation de vitesse (60 km/h) sera déplacée.

M. le Municipal Gilbert Regamey rappelle qu'il était bien spécifié, dans le préavis soumis, qu'il ne pouvait y avoir de passage piéton. D'une part, le nombre des piétons à l'heure n'est pas suffisant et, d'autre part, les autres conditions nécessaires ne sont pas remplies. Il rappelle qu'un tel passage piéton, demandé dans une motion déposée par M. le Conseiller Perreten, avait déjà été refusé à l'époque par le Canton. Quant au panneau de limitation de vitesse, il n'est pas prévu de le déplacer.

M. le Conseiller Fritz Burri rappelle que le Conseil a voté la présence de patrouilleurs scolaires à la hauteur du collège. Il avait, quant à lui, refusé ce préavis pour deux raisons principales, à savoir que les patrouilleurs étaient déjà présents et effectuaient déjà leur travail avant même que le Conseil ne vote le préavis, et que le rapport de la Commission *ad hoc* ne présentait aucune étude en cas de manque de patrouilleurs. Or, en une année, il a pu constater le manque régulier de l'un ou l'autre des patrouilleurs, remplacé par un employé de la voirie. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est du dédommagement. La voirie facture-t-elle les heures de son employé à l'ASIJ ?

M. le Municipal Louis Pipoz confirme qu'il y a effectivement eu quelques après-midis ou matinées lors desquelles il a été fait appel à un employé de la voirie. Le nombre de ces interventions reste minime. Il rappelle que les patrouilleurs sont payés par l'ASIJ. C'est ensuite d'une pétition qu'ils ont été engagés pour patrouiller sur le passage piéton devant le collège. Il convient de relever que pendant la fermeture de la route d'Oron, le trafic a passablement augmenté sur la route de Mollie-Margot. Il faut souligner que le travail des patrouilleurs est vraiment nécessaire, les enfants en présence étant de très jeunes écoliers.

Mme la Conseillère Laurence Libal rebondit sur l'intervention de Mme la Conseillère Bron s'agissant notamment de l'abri bus de l'Ancienne Poste. Ne serait-il pas possible de le placer plus bas sur la route d'Oron, et cela pour plusieurs raisons. La première est qu'en arrivant de l'Ancienne-Poste au volant d'un véhicule, il masque le trafic de la voie montante. Il faut alors avancer pour avoir une meilleure visibilité. Or, les véhicules empruntant la voie descendante ne freinent pas mais se déportent avec le risque de *shooter* les bornes de l'îlot ; la seconde est que lorsque la route est glissante les automobilistes qui (sur la voie descendante) souhaitent emprunter la route de l'Ancienne-Poste se trouvent déportés et finissent leur course non pas dans le champ mais dans le candélabre puis dans l'abri bus. Elle pense que l'abri bus est placé trop haut sans compter que le bus s'arrête une vingtaine de mètres en contrebas. S'adressant en particulier à M. le Municipal Regamey, elle espère que ce n'est pas en raison de la LAT que cet abri est placé si haut.

M. le Municipal Gilbert Regamey est au regret de confirmer à Mme la Conseillère Libal que c'est bel et bien en raison de la LAT que cet abri a été placé à cette hauteur. La Commune avait encore du terrain en zone d'utilité publique à cet endroit précis. Plus bas, on se trouve en zone agricole ce qui exclut toute possibilité. Il pense toutefois qu'une réflexion supplémentaire devait être menée pour « sécuriser » cet abri bus.

M. le Conseiller Marc Cornut revient sur le cas de Tridel. Il a été fait mention, dans les journaux, du profit réalisé par cette usine par rapport aux tonnages de déchets traités. En mois de 15 ans de fonctionnement, Tridel a déjà pu rembourser les emprunts. Ce qui est choquant, ce sont les responsables des administrations qui s'octroient des primes. Il souhaiterait savoir si ce point a été discuté. Il rappelle que la Commune possède des actions Gedrel SA. Qu'en est-il des dividendes sur les actions ou de la diminution du prix des déchets au tonnage livrés ? Il profite de ce temps de parole pour souhaiter à tous de joyeuses fêtes et une belle année.

M. le Municipal Gilbert Regamey relève que de l'argent est effectivement passé dans les mains du directeur ainsi que dans celles du responsable. Cependant une enquête est ouverte et la Municipalité communiquera le résultat des deux audits actuellement en cours.

M. le Conseiller Fritz Burri a pu, lors de ses promenades, constater un grand nombre de dépôts sauvages, plus ou moins cachés, mais tout de même présents un peu partout. Il tient d'ailleurs à remercier l'équipe de la voirie qui est rapide et efficace et qui se déplace pour récupérer ces déchets (pneus dans la forêt du côté de la Planie). Il cite encore le sentier de St-Amour. Les gens ne se donnent même pas la peine d'aller vider leur remorque jusqu'à la Claie-aux-Moines. Ils utilisent le talus en face du terrain de foot ou plus particulièrement le petit sentier de St-Amour pour faire des dépôts sauvages. Il aimerait que tous soient sensibles à ce problème et osent appeler un responsable s'ils sont témoins d'une telle chose.

Enfin, en tant que détenteur de chien, il souhaite rappeler les obligations des propriétaires de chiens s'agissant notamment du ramassage des crottes. Il est intransigeant sur ce point et dénonce les contrevenants. Il relève - cela est prévu dans le règlement de la police de la Commune - que chacun peut exiger du propriétaire de chien qu'il ramasse les déjections. Si ce dernier ne le fait pas, il peut être dénoncé. Lors d'une promenade avec son chien, un chien s'est joint à eux. Il rappelle encore que les chiens doivent avoir une plaquette avec au minimum un numéro de téléphone. Comme cela n'était pas le cas, il s'est donc permis d'appeler la police. En effet, la Police dispose d'un appareil permettant la lecture des informations figurant sur la puce implantée. Il remercie la Police qui s'est déplacée à quatre reprises. Les agents étaient présents dans un laps de temps de 15 à 20 minutes. Un des chiens contrôlés appartient à un habitant de Savigny qui a été dénoncé. Là encore, il convient de faire passer le message.

Mme la Conseillère Moira Simanis, comme elle en a préalablement fait part à la Présidente et conformément à la Loi sur les Communes, souhaite utiliser le droit d'initiative accordé à chaque membre du Conseil pour déposer un projet de modification de l'article 71 du Règlement communal. Elle suppose que ce point sera traité lors du prochain conseil et dispense l'assemblée de la lecture complète de sa proposition.

Elle imagine que les conseillères et conseillers concernés auront le temps de faire des tests volontaires et de trouver la meilleure solution pour cette question des communications des délégués des conseils intercommunaux, mais afin de pousser la réflexion et ne sachant pas si le vote allait passer pour que cela se fasse volontairement, elle propose de modifier l'art. 71 qui traite des opérations de l'ordre du jour, soit d'ajouter un point 4. « Communications des délégués des conseils intercommunaux » et rendre contraignante cette idée d'avoir des rapports des délégués. Cette proposition sera probablement renvoyée à la Municipalité, ce qui ne doit pas empêcher la réflexion.

Cela pourrait se faire, à tour de rôle par une personne ou un représentant de chaque conseil intercommunal. Il faut pérenniser d'idée qu'il doit y avoir une communication entre les représentants ou les élus des conseils intercommunaux et le Conseil communal. Elle est convaincue qu'il y a quelque chose à faire et que ne rien faire du tout n'est pas la solution. La proposition de Mme la Conseillère Moira Simanis est déposée séance tenante, le 4 décembre 2017.

Elle remercie les membres du Conseil et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

VERSION ACTUELLE

Article 71 Opérations

¹ Après ces opérations préliminaires, le conseil adopte l'ordre du jour qui prévoit notamment les points suivants :

1. Mention des lettres et lecture des pétitions parvenues au président depuis la séance précédente
2. Communication du bureau
3. Préavis, rapports et communications de la municipalité
4. Autres objets portés à l'ordre du jour
5. Dépôt et développement des motions et interpellations, des questions et propositions individuelles.

² L'ordre des opérations peut être modifié par décision du conseil, à la demande du bureau ou de la municipalité

³ Les objets prévus à l'ordre du jour et non liquidés sont reportés, dans le même ordre, en tête de l'ordre du jour de la séance suivante.

VERSION PROPOSEE

Article 71 Opérations

¹ Après ces opérations préliminaires, le conseil adopte l'ordre du jour qui prévoit notamment les points suivants :

1. Mention des lettres et lecture des pétitions parvenues au président depuis la séance précédente
2. Communication du bureau
3. Préavis, rapports et communications de la municipalité
4. **Communications des délégués des conseils intercommunaux**
5. Autres objets portés à l'ordre du jour
6. Dépôt et développement des motions et interpellations, des questions et propositions individuelles

² L'ordre des opérations peut être modifié par décision du conseil, à la demande du bureau ou de la municipalité

³ Les objets prévus à l'ordre du jour et non liquidés sont reportés, dans le même ordre, en tête de l'ordre du jour de la séance suivante.

La Présidente relève que l'art. 74 du Règlement du Conseil communal régit le dépôt et développement du droit à l'initiative. Pour être valable, l'initiative doit être signée et une proposition déposée séance tenante doit être traitée à la prochaine séance. Cet objet sera donc inscrit à la séance du 26 mars 2018.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher souhaiterait savoir, s'agissant des transports scolaires si un plan B est prévu sachant que l'organisation pour le remplacement des Taxis Romontois nécessite un certain nombre de mois ? Il souhaiterait savoir si au cours des négociations et des discussions du Comité Directeur, l'annulation ou la résiliation anticipée du contrat ont été prévues et si un appel d'offres a été fait pour trouver une solution de remplacement.

M. le Municipal Louis Pipoz explique que la résiliation n'est pour l'instant pas possible. L'ASIJ est assistée d'un avocat, à qui un avis de droit a été demandé. Ledit avis de droit relève qu'un accord avec le transporteur serait souhaitable, une issue devant un tribunal étant coûteuse pour les deux parties. Par ailleurs on ne peut pas remplacer et trouver un transporteur capable de reprendre le tout au pied levé. Il est bien entendu que l'ASIJ intègre dans ses réflexions le fait qu'il faudra agir dans le sens où la rentrée 2018 devrait se faire avec un autre transporteur. Dans l'immédiat, ce sont les avocats qui guident l'ASIJ dans ce dossier extrêmement compliqué et pénible, puisque finalement ce sont les enfants qui n'arrivent pas à l'heure à l'école ou qui passent trop de temps dans les bus à midi.

M. le Conseiller Stéphane Kay souhaite ajouter quelques chiffres afin que les Conseillers puissent se rendre compte de la problématique des transports. Le problème a fait l'objet de discussions avec M. le Municipal Louis Pipoz. Ainsi, certains enfants, scolarisés à Forel, ont tous les jours 20 minutes de retard. 20 minutes tous les jours ça représente 10% du temps scolaire et cela se produit le matin. Or, le matin il y a des périodes importantes, comme notamment la lecture. Donc s'il en découle des problèmes voire des échecs scolaires, la question est de savoir qui va payer ? La problématique se situe là. Il rappelle également des faits qui se sont déroulés le vendredi précédent. Ce jour-là, il y a eu des chutes de neige et, comme chaque année, il y a des problèmes avec les transports. Chaque année, ce sont des histoires de chaînes à neige qu'on ne sait pas monter. On prend du retard et ainsi de suite. Or, il a pu constater, ce jour-là, que les bus n'avaient même pas de chaînes à neige et qu'ils sont arrivés avec 45 minutes de retard. C'est une grave problématique du matin mais également de l'après-midi parce que les enfants doivent aussi attendre, parfois une demie heure (il y a des bagarres, toute sorte de choses), et ceci dans une zone de *no man's land* de responsabilité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente précise qu'un apéritif sera servi à l'étage.

Elle remercie Mme Sahli pour sa précieuse collaboration, M. Pasche pour la résolution de tous les problèmes informatiques, le personnel du greffe sur qui l'on peut compter, même le week-end, lors des votations. Elle remercie également la Municipalité dans son entier pour les excellents contacts, en particulier Mme la Syndique avec qui elle travaille régulièrement dans le sens de la collaboration pour trouver de bonnes solutions, comme les conseillers pourront le constater lors du souper du Conseil.

Enfin, elle souhaite à toutes et tous des fêtes pétillantes, des moments de bonheur et de sérénité en se réjouissant de les retrouver l'année prochaine.

Elle clôt la séance du conseil et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 21 h. 47

La présidente


N. Félix



La secrétaire


M. Marro